

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-000942-181

MICHAEL CARRIER

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

AVIS DE GESTION D'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE
(Art. 158 C.p.c.)

Destinataires : M^e Robert Kugler
M^e Alexandre Brosseau-Wery
M^e Mélissa Des Groseilliers
KUGLER, KANDESTIN S.E.N.C.R.L., L.L.P.
1, Place Ville-Marie, bureau 1170
Montréal (Québec) H3B 2C4
Courriel : rkugler@kklex.com
Courriel : awery@kklex.com
Courriel : mdesgroseilliers@kklex.com

M^e Victor Chauvelot
M^e Louis-Nicholas Coupal
COUPAL CHAUVELOT S.A.
460, rue St-Gabriel, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 2Z9
Courriel : victor@coupalchauvelot.com
Courriel : incoupal@gmail.com

PRENEZ AVIS que la présente demande de gestion d'instance sera présentée devant l'Honorable juge Donald Bisson, de la Cour supérieure, siégeant à titre de juge désigné pour la gestion particulière du présent dossier, le **13 septembre 2022 en salle 15.02**, à compter de **9 h 30**.

Considérant que l'interrogatoire préalable du demandeur, en français avec interprétation non simultanée en inuktitut, a débuté le 7 juillet 2022, mais n'est pas terminé;

Considérant que, par souci de collaboration et dans l'optique de faire avancer le dossier de manière efficiente, les parties ont convenu de continuer l'interrogatoire du demandeur par le biais d'un interrogatoire écrit, lequel a été notifié aux avocats du demandeur le 5 août 2022 dans sa version française et le 16 août dans sa version traduite en langue anglaise;

Considérant que le demandeur avait jusqu'au 31 août 2022 pour y répondre, mais ne s'est toujours pas exécuté;

Considérant que les parties n'ont à ce jour pas reçu les transcriptions sténographiques de l'interrogatoire tenu le 7 juillet 2022;

Considérant que le défendeur n'a reçu à ce jour aucun des engagements souscrits par le demandeur dans le cadre dudit interrogatoire;

Considérant que des objections ont été formulées par les avocats du demandeur lors de cet interrogatoire, lesquelles n'ont pas été tranchées;

Considérant l'échéance fixée au 17 août 2022 pour le dépôt d'une demande pour interroger des membres;

Considérant l'échéance fixée au 23 septembre 2022 pour le dépôt de la défense écrite;

Considérant que ces délais ne peuvent être maintenus vu ce qui précède;

Considérant le droit à la défense pleine et entière du défendeur;

Considérant les échanges courriels entre les avocats des parties et l'Honorable juge Bisson, j.c.s., le 9 août 2022;

Les sujets à discuter en gestion sont les suivants :

1. Poursuite de l'interrogatoire du demandeur, notamment :
 - Fixation d'un délai pour la transmission par le demandeur des réponses à l'interrogatoire écrit notifié par le PGQ;
 - Subsidiairement, modalités de la poursuite de l'interrogatoire oral;
2. Fixation d'un délai pour trancher les objections soulevées par le demandeur lors de son interrogatoire oral et lors de la poursuite de son interrogatoire (à l'écrit ou à l'oral), le cas échéant;

3. Fixation d'un délai pour la transmission des engagements souscrits par le demandeur lors de son interrogatoire oral et des engagements auxquels il souscrira à l'occasion de la poursuite de son interrogatoire (à l'écrit ou à l'oral);
4. Remaniement des échéances prévues par l'ordonnance rendue le 19 avril 2022, notamment :
 - Le délai prévu pour le dépôt de la demande d'interroger des tiers (initialement le 17 août 2022);
 - Le délai prévu pour le dépôt de la défense écrite (initialement le 23 septembre 2022);
 - Le délai prévu pour l'interrogatoire du représentant du défendeur et l'identité de celui-ci.

Montréal, le 8 septembre 2022

Bernard, Roy (Justice-Québec)

BERNARD ROY (JUSTICE - QUÉBEC)

M^e Émilie Fay-Carlos

M^e Gabriel Lavigne

M^e Jean-Olivier Lessard

Avocats du défendeur



COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

DISTRICT DE MONTRÉAL
N° : 500-06-000942-181

MICHAEL CARRIER

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

AVIS DE GESTION D'INSTANCE EN MATIÈRE
CIVILE (ART. 158 C.P.C.)

BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)

1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074

Notification par courriel :

bernardroy@justice.gouv.qc.ca

/ BB1721 / 0095-CM-2018-002347-0001

M^e Émilie Fay-Carlos, avocate

M^e Gabriel Lavigne, avocat

M^e Jean-Olivier Lessard, avocat